

DELIBERATION N°14

<p align="center">Parc de stationnement de la plage – Parking du centre balnéaire Budget Primitif 2011</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :34

Nombre de votants :39

LE 7 AVRIL DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 30 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel (jusqu'à la question n°7), Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n°1 à n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. PAJOT Mickaël, M. VERGER Daniel à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire à M. Thierry LEVASSEUR, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BREBION Bernard, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Rapporteur : M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire

VU :

- le Code général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2011
- l'attestation établie par le Trésorier Municipal permettant la reprise du résultat de l'exercice 2010,
- le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du conseil d'exploitation de la régie en date du 15 février 2011,

Considérant les avis de la commission n° 1 et du Conseil d'exploitation de la régie en date du 28 mars 2011,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif 2011.

Le budget se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement d'emprunts	690 000,00		
Résultat d'investissement reporté	39 593,44		
Total des dépenses réelles	729 593,44	Total des recettes réelles	0,00

Opérations d'ordre

		Virement de la section d'exploitation	526 893,44
		Amortissement des immobilisations	202 700,00
Total des dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordres	729 593,44

TOTAL GENERAL	729 593,44	TOTAL GENERAL	729 593,44
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère Général	214 500,00	Ventes de produits fabriqués, prestations...	500,00
Charges de personnel et frais assimilés	6 000,00	Autres produits de gestion courante	110 000,00
Charges financières	163 694,26	Produits exceptionnels	530 000,00
Charges exceptionnelles	50,00	Résultat de fonctionnement reporté	473 337,70
Total des dépenses réelles	384 244,26	Total des recettes réelles	1 113 837,70

Opérations d'ordre

Dotations aux amortissements	202 700,00		
Virement à la section d'investissement	526 893,44		
Total des dépenses d'ordre	729 593,44	Total des recettes d'ordres	0,00

TOTAL GENERAL	1 113 837,70	TOTAL GENERAL	1 113 837,70
----------------------	---------------------	----------------------	---------------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2011 du parc de stationnement de la plage – parking du centre balnéaire, par :

☞ **32 voix « pour »** (Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-venir, Groupe des Elus Verts, M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant),

☞ **7 voix « contre »** (groupe Dieppe Ensemble, Groupe Centriste).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--